# Ralentisseur non conforme. Démolition

## Revue - Pouvoirs de police et sécurité

### Source - Jurisprudence

Des requérants ont demandé au tribunal administratif d'ordonner la suppression de deux ralentisseurs sur la route départementale près de leur propriété, invoquant leur non-conformité avec la réglementation (notamment l’article 3 [du décret n° 94-447](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000165973) du 27 mai 1994) et des nuisances sonores excessives.

Le tribunal juge que les ralentisseurs étaient irrégulièrement implantés, car installés sur une route avec un trafic excédant la limite réglementaire de 3 000 véhicules par jour. En conséquence, le tribunal a ordonné leur démolition (TA Toulon, 11 juillet 2024, n° 2201488).